



Politique de gestion des controverses

Arkéa Asset Management



Date : Janvier 2025

SOMMAIRE



EVALUATION	3
1. Définition des controverses.....	3
2. Processus d'identification et d'évaluation des controverses.....	4
RÉACTION AUX CONTROVERSES	6
1. Publication de fiches d'alerte et procédure d'escalade.....	6
2. Engagement.....	6
3. Impact sur les notations ESG.....	6
4. Suivi spécifique des sociétés controversées en portefeuille.....	7



EVALUATION

Arkéa Asset Management s'engage à adopter une approche responsable et éthique dans ses activités de gestion d'actifs toutes ses activités.

Dans le cadre de cette démarche, nous reconnaissons l'importance de prendre en compte les controverses liées aux émetteurs dans lesquelles nous investissons.

La présente politique vise à définir notre approche pour évaluer et gérer les controverses afin de minimiser les risques pour la performance de nos portefeuilles et promouvoir des pratiques durables.

1. Définition des controverses

Une controverse est définie comme une situation où un émetteur est impliqué dans des activités ou des comportements qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement, la société ou les droits de l'homme. Cela peut notamment inclure des problèmes tels que la pollution, les violations des droits de l'homme, la corruption, etc.



Source Sustainalytics - Processus d'évaluation des controverses

Chaque controverse fait référence à un incident. Un incident est l'enregistrement d'une activité, d'une entreprise, qui a des impacts non intentionnels sur l'environnement, la société ou d'autres parties prenantes. Un incident est lié à une

entreprise, un lieu et une date. Il peut être unique (par exemple, l'effondrement d'une mine) ou lié à une activité permanente (le recours au travail des enfants dans les usines).

La méthodologie de Sustainalytics permet de distribuer les types de controverses dans une nomenclature propriétaire. Cette nomenclature, désignée comme "outlook" par l'agence de notation, combinée avec la note de controverse est essentielle pour stratifier le niveau de risque associé à la controverse.

2. Processus d'identification et d'évaluation des controverses

Arkéa Asset Management s'engage à effectuer une évaluation approfondie des controverses potentielles liées aux entreprises dans lesquelles nous envisageons d'investir ou que nous détenons en portefeuille. Au-delà de la surveillance quotidienne des entreprises réalisée par les analystes (rencontre, suivi de l'actualité, notes de nos contreparties de marché) nous recueillerons des informations provenant de notre fournisseur de données Sustainalytics, qui effectue une veille quotidienne de plus de 83 000 sources médiatiques couvrant des domaines allant des actualités financières et politiques aux actualités commerciales. Des filtres ESG sont appliqués pour trier les actualités et Sustainalytics évalue l'implication des entreprises dans des incidents ESG : ces incidents sont classés en 40 indicateurs d'événements qui abordent les questions ESG. Ces controverses sont ensuite qualifiées selon leur gravité sur une échelle allant de 1 à 5 (pour les plus graves).

Le niveau de controverse d'un incident est noté entre 1 et 5 :

Catégorie 1 (Faible)	L'événement a un impact faible sur l'environnement, la société ou ses parties prenantes (les risques sont minimes ou négligeables).
Catégorie 2 (Modéré)	L'événement a un impact modéré pour l'entreprise et ses parties prenantes (faible fréquence des incidents et les systèmes de gestion et/ou la réponse de l'entreprise sont adéquats et atténuent les effets de l'incident.).

Catégorie 3 (Significatif)	L'événement a un impact significatif pour l'entreprise et ses parties prenantes (preuve de problèmes structurels dans l'entreprise en raison de la récurrence des incidents et la mise en œuvre inadéquate des systèmes de gestion ou de leur absence).
Catégorie 4 (Élevé)	L'événement a un impact élevé sur l'environnement ou les parties prenantes et la société, ce qui pose des risques élevés pour l'entreprise (problèmes systémiques ou structurels, faiblesse des systèmes de gestion et de la réponse).
Catégorie 5 (Sévère)	L'événement a un impact sévère sur l'environnement ou les parties prenantes, ce qui pose des risques graves pour l'entreprise (gravité, récurrence, mauvaise gestion des risques ESG ou volonté manifeste de ne pas traiter l'événement).

Il est précisé que Arkéa Asset Management s'interdit d'investir dans des émetteurs présentant un niveau de controverse catégorisé 5. Dans le cas d'avènement de controverse d'un tel niveau de gravité pour un émetteur déjà en portefeuille, les positions seront gelées et le Comité de Contreparties d'Arkéa Asset Management statuera sur la cession éventuelle des émetteurs.

Par ailleurs Arkéa Asset Management a souscrit au service Global Standard Screening de Sustainalytics permettant de suivre les cas de violations des standards du Pacte Mondial des Nations Unis ainsi que des autres normes mondiales (normes OCDE, Organisation Internationale du Travail).

RÉACTION AUX CONTROVERSES

1. Publication de fiches d'alerte et procédure d'escalade

Lors d'avènement de controverses graves, l'équipe de Recherche ESG rédige une fiche d'alerte récapitulant les éléments de contexte, faits reprochés à l'émetteur, conséquences et réaction de l'émetteur face à cette controverse. Sont également précisées les conséquences envisagées en termes de notation ESG (dégradation ou non par un forçage opéré par l'analyste). Cette note est adressée à l'ensemble des équipes de Gestion ainsi qu'au département de suivi des Risques. Un modèle de fiche d'alerte est présent en annexe de la présente politique.

En cas de controverse particulièrement grave, le Comité de Contreparties d'Arkéa Asset Management est réuni pour statuer sur une éventuelle exclusion du titre.

2. Engagement

Arkéa Asset Management déploie sa stratégie d'engagement prévoyant de solliciter les entreprises pour promouvoir de bonnes pratiques (i) sur certains sujets (engagement thématique) ou (ii) dans le cadre de controverses ou de non-respect de normes établies en matière de conduite responsable des affaires (engagement normatif).

En pratique, concernant l'engagement normatif, Arkéa Asset Management ne suit pas un cycle préétabli, mais plutôt un processus itératif qui se concentre sur la résolution des problèmes spécifiques à la controverse.

3. Impact sur les notations ESG

Les controverses sont directement intégrées dans le modèle de notation ESG utilisé par Arkéa Asset Management. Ce modèle repose sur l'utilisation des données de gestion des risques ESG des enjeux ESG matériels fournies par Sustainalytics. En cas de controverse affectant un ou plusieurs de ces enjeux, le score de gestion de ces enjeux est mécaniquement diminué. Les controverses impactent donc les notations. Par ailleurs, les analystes ESG peuvent être amenés

à modifier une notation afin de prendre, notamment, en compte la gravité d'une controverse. Dans ce cas, et en conformité avec les procédures d'établissement de notations ESG d'Arkéa Asset Management, une fiche de notation *ad hoc* est rédigée et mise à disposition des différentes équipes d'Arkéa Asset Management (Gestion, Risques, Conformité notamment).

4. Suivi spécifique des sociétés controversées en portefeuille

Le Comité de Contreparties d'Arkéa Asset Management, chargé de référencer les émetteurs autorisés pour la gestion des portefeuilles, intègre de façon systématique les enjeux extra-financiers. Un suivi spécifique des émetteurs présentant des niveaux de controverses élevés est réalisé en Comité de Contreparties. Le Comité peut alors décider de réductions de limites d'investissement, voire de cession de tous les investissements réalisés dans une entreprise particulièrement controversée. Les conditions de levée des mesures prises à l'égard des émetteurs lorsque nous considérons que les émetteurs ne sont plus propices à la controverse qui leur a valu un acte de gestion.

Dans les cas où notre fournisseur de données, Sustainalytics, considère que la controverse n'est plus de niveau 5, plusieurs processus viennent en jeu. Le premier est une revue de la notation extra-financière de l'émetteur. Si une analyse par notre équipe d'experts considère de par les informations disponibles que la situation est résolue alors nous pouvons procéder à une revue en comité de contreparties.

La responsabilité du comité de contreparties est de peser les différentes facettes imputées aux émetteurs chez qui nous sommes parties prenantes. Les controverses sont souvent des périodes troubles pour les entreprises. Il est important de différencier le conjoncturel du structurel ainsi que de savoir imputer certains éléments à des facteurs exogènes. Nous souhaitons que les émetteurs prennent leurs responsabilités en main mais utilisons l'ensemble des moyens à notre disposition, décrits de manière non-exhaustive dans ce document, afin d'obtenir toutes les informations nécessaires pour dresser un portrait complet aux preneurs de décisions stratégiques.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance. Siège social : 1, allée Louis Lichou
29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 438 414 377 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés
Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377